



PROPRIETAIRE d'un TERRAIN & SEPARATION

Par **DOMINEE33**, le 11/06/2011 à 15:43

Bonjour,

je suis propriétaire d'un terrain, mon EX-conjoint a bâti une maison sur ce terrain (a financé seul après désolidarisation du crédit de ma part). Depuis 5 ans il vit dans la maison qui est sur mon terrain : après maintes propositions pour lui vendre le terrain, sans réponse, j'ai engagé un avocat. Il souhaite être dédommagé du financement : OK je souhaite déduire une indemnité d'habitation depuis 5 ans (valeur locative 680.00 tarif sous-évalué). Je n'ai pas les moyens financiers de payer l'avocat (la dernière facture est de 860.00) et je n'ai rien de plus..... Que dois-je faire ?? n'y a-t-il pas un texte ?? merci de m'aider dans ma démarche

Par **Domil**, le 11/06/2011 à 16:03

Logiquement la maison est à vous, donc exigez son départ

Par **DOMINEE33**, le 12/06/2011 à 10:24

pas si simple puisqu'il a financé seul la maison, et pourquoi l'avocate ne lui dit pas de partir ?
je

n'arrive pas à connaître réellement mon droit. On me dit : le terrain emporte la bâtisse, on me dit que je lui dois la moitié de la maison. Vu qu'il vit "chez moi" depuis mai 2006, est-ce que je lui dois réellement quelque chose ? La moitié, le quart ? est-ce que je peux changer d'avocat en cours de procédure ? Merci de vos conseils.

Par **Domil**, le 12/06/2011 à 14:46

[citation]pas si simple puisqu'il a financé seul la maison,[/citation] que dit le jugement de divorce sur le sujet ?

Par **DOMINEE33**, le 12/06/2011 à 19:59

nous n'étions pas mariés ni pacsés...

Par **Domil**, le **12/06/2011** à **20:31**

[citation]mon EX-conjoint [/citation] !!!!

Avez-vous vécu dans la maison, en couple, puis lui tout seul ?

Il existe une jurisprudence déniait tout droit à indemnisation pour un ex-concubin ayant payé la maison de son ex- concubine.

Par **DOMINEE33**, le **18/06/2011** à **10:36**

non, je n'ai jamais habité dans la maison.

Pouvez-vous m'en dire plus concernant cette jurisprudence ??

Merci d'avance